

# Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle des Allos

## CONTACTS & INFOS PRATIQUES

### RÉSERVATION DES SALLES

VIE ASSOCIATIVE & EVENEMENTIEL

04 50 96 47 09

07 89 36 90 87

vie.associative@cluses.fr

### RÉGIE GÉNÉRALE

Jean Lelong

06 80 08 46 53

regie.atelier@cluses.fr

### THEÂTRE DES ALLOS

14 place des Allobroges

74300 CLUSES

www.theatre-des-allobroges.fr

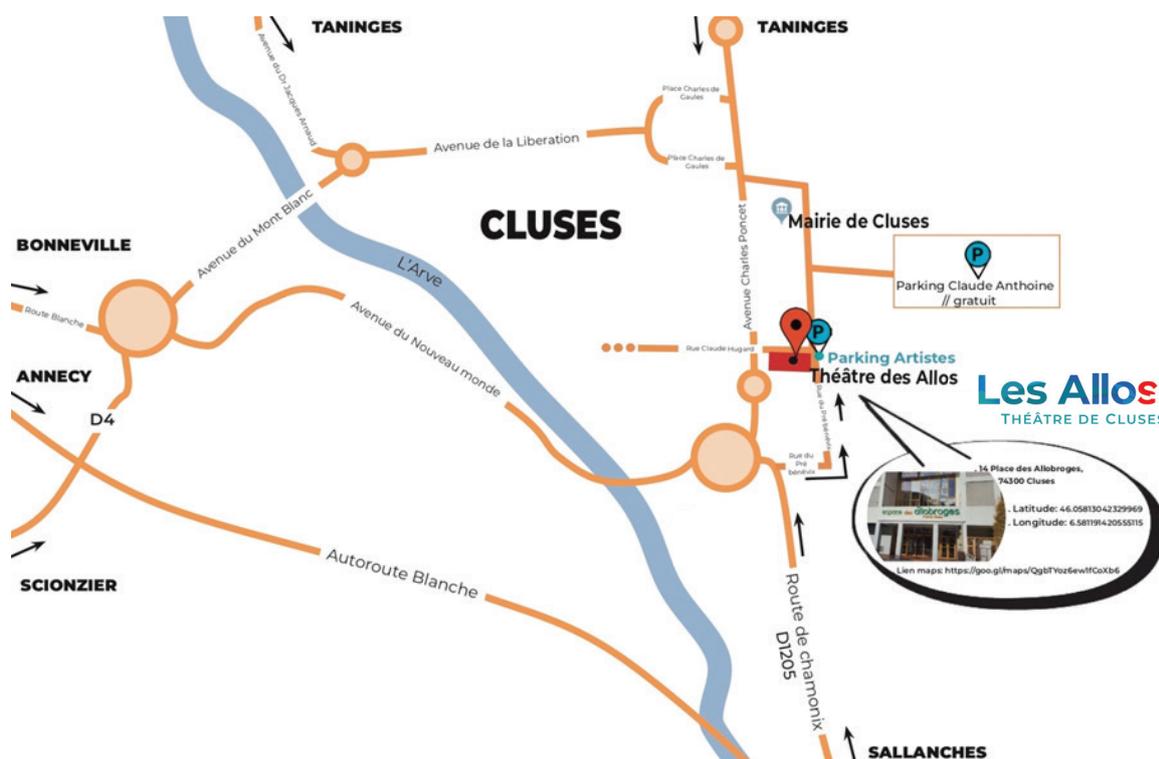
### ACCES

GPS : 46°03'29.714"N 6°34'52.381".E

Google Maps : <https://goo.gl/maps/Swg4wDvWjGNy3RHJ7>

### PARKING

Le Théâtre des Allos dispose d'un parking réservé pour les artistes et la technique situé près de la zone de déchargement (au croisement de la rue Claude Hugard et de la rue du pré Bénévix), voir avec le régisseur général.



# Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle des Allos

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### GÉNÉRALITÉS

Le référent technique de la salle pour votre événement est **Jean Lelong**.

Après validation de votre réservation, une feuille de route vous sera transmise, à remplir et à retourner au référent technique.

Un pré-montage technique et installation des salles annexes, le cas échéant, sera effectué en amont par l'équipe technique des Allos et éventuellement les intermittents recrutés par le Théâtre.

Le Théâtre des Allos est un établissement recevant du public (ERP) soumis à réglementation. Le cahier des charges de sécurité du bâtiment en fonction de votre événement sera transmis, en amont de l'évènement, à l'organisateur et devra être rigoureusement respecté.

Une équipe technique (son, lumière, plateau,...) de la salle sera présente pour toute la durée du montage, de l'installation, des répétitions et des représentations. Le nombre de régisseurs sera défini en fonction de votre événement. Suivant les plannings définis, **les repas des régisseurs seront à la charge de l'organisateur**.

Les régisseurs des Allos doivent avoir 1h de pause avant le début de la représentation.

En général, l'ouverture des portes au public se fait environ 30 min avant la représentation mais pourra être ajustée en fonction des cas. La représentation ne doit pas débuter au-delà de 20h30.

### JAUGE ET UTILISATION SALLES

**Capacité totale du bâtiment** : 700 personnes maximum

*(public + organisation + artistes + personnel)*

#### Salle de spectacle

- 600 places assises maximum pour le public

**OU**

- 560 places assises pour le public avec le proscénium de la scène installé (2m supplémentaire de profondeur de scène)

*Dans le cas d'une régie technique en salle, diminution de la capacité de la salle plus ou moins importante en fonction de la taille et de l'emplacement, voir avec le régisseur général.*

*Possibilité de couper la salle pour une jauge réduite, voir avec le régisseur général.*

**Attention : 100 personnes maximum sur scène**

**Loges (avec accès direct à la scène)** : 19 personnes

*(1 loge 4 personnes et 2 loges 2 personnes + espace commun, avec 2 douches + WC, entièrement équipées)*

# Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle des Allos

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

**Salle M** : 120 personnes en utilisation loges ou en espace utilisé exclusivement par l'organisation  
*Nous effectuerons en amont une installation et aménagement en fonction de vos besoins.*

**Espace Accueil / Bar / Billetterie** : 250 personnes debout en utilisation bar  
*Pour vendre des boissons alcoolisées (bière et vin uniquement) vous devez obligatoirement faire une demande d'autorisation de débit de boissons temporaire auprès du service Urbanisme de la Mairie de Cluses ([urba@cluses.fr](mailto:urba@cluses.fr) / 04 50 96 69 54) au moins 2 semaines avant votre évènement.*

Pour toutes autres utilisations, voir avec le régisseur général.

### RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Un agent SSIAP 1 (service sécurité incendie et d'assistance aux personnes) sera présent de l'arrivée jusqu'au départ du public (sauf dans le cas de conférences et/ou projections). L'organisateur et toutes les personnes participant à l'évènement devront suivre et respecter les consignes de sécurité affichées dans le bâtiment et données par l'agent SSIAP et les régisseurs techniques des Allos et bien veiller à ne pas dépasser les différentes jauges qui auront été données en amont.

Tout élément de décor et tissu scénique doit obligatoirement être ignifugé, classé au feu M1. Vous serez tenu de fournir les PV's de classement au feu pour votre évènement.

L'organisateur doit mettre à disposition des personnes désignées pour le comptage de la jauge public et la surveillance du bâtiment et, suivant les cas, 1 à 2 personnes désignées qui seront formées par notre équipe à l'évacuation et aux règles et consignes de sécurité incendie.

Dans tous les cas vous devez prévoir un système de comptage du public (billets ou autres) contrôlé par vos soins à l'entrée du bâtiment et de la salle.

Conformément à la loi en vigueur la salle de spectacle et l'ensemble du bâtiment sont non-fumeur.

Conformément au décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés, le niveau de pression acoustique ne doit pas dépasser 102dB(A) sur 15 minutes et 118dB(C) sur 15 minutes en tout endroit accessible au public.

Lorsque ces activités impliquant la diffusion de sons amplifiés sont spécifiquement destinées aux enfants jusqu'à l'âge de six ans révolus, ces niveaux de pression acoustique ne doivent pas dépasser 94dB(A) sur 15 minutes et 104dB(C) sur 15 minutes en tout endroit accessible au public.

# Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle des Allos

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### Voies d'accès aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie

Les voies d'accès sont réservées aux moyens d'intervention et de secours, sapeurs-pompiers, ambulances, police... Elles doivent être en permanence libres de tout stationnement, construction ou dépôt de quelle que nature que ce soit.

### Dégagements, sorties

Les sorties de secours de l'établissement doivent être maintenues déverrouillées et libres d'accès en présence du public. Elles ne doivent en aucun cas être encombrées à l'intérieur ni à l'extérieur, afin de respecter les cheminements d'évacuation du public.

Les zones de circulation dédiées à l'évacuation (hall, escalier ...), doivent rester libres en permanence ; aucun stand, table ou autre obstacle ne doit y être installé.

### Installations temporaires d'appareil de cuisson / Utilisation d'hydrocarbures liquéfiés

Les appareils de cuisson ou de remise en température sont autorisés à l'intérieur des salles si la puissance totale des appareils installés est inférieure ou égale à 20 KW et la puissance unitaire de chaque appareil est inférieure ou égale à 3,5KW.

L'utilisation de bouteilles de gaz à l'intérieur des salles est interdite.

### Eclairage de sécurité

Les blocs d'éclairage de sécurité ne doivent en aucun cas être obstrués par des affiches, décors, rideaux...

### Moyens d'extinction, service de sécurité incendie

Les extincteurs ne doivent en aucun cas être encombrés ou cachés. Ils doivent en permanence être maintenus dégagés et accessibles.

La surveillance de l'établissement doit être assurée pendant la présence du public.

### Système d'alarme

Les dispositifs de commandes manuelles d'alarme doivent en permanence être maintenus visibles et accessibles.

### WIFI

Accès dans la salle de spectacles et les loges (code fourni à votre arrivée).

### ESPACE MERCHANDISING

Différents emplacements possibles dans le hall au niveau du bar / espace accueil – pas de commission.

### PUISSANCE ELECTRIQUE

Dans le hall : 2 X 3.6KW mono (2 X 16A mono)

Au bar : 3 X 3.6KW mono (3 X 16A mono)

Dans la salle M : 1 X 3.6KW mono (1 X 16A mono)

Dans les loges : 1 X 3.6KW mono (1 X 16A mono)

# Dossier technique de mise à disposition Salle de spectacle des Allos

## FICHE TECHNIQUE

Nous ferons une implantation scénique, son et lumière adaptée en fonction de votre évènement et des faisabilités.

La location de la salle de spectacle comprend la mise à disposition du matériel de la fiche technique des Allos. Tout matériel technique non disponible ou location complémentaire suite à la demande de l'organisateur et/ou nécessaire au bon déroulement de l'évènement est à la charge de l'organisateur. Suivant les cas et la disponibilité nous pourrions éventuellement utiliser du matériel technique de la salle de spectacle de l'Atelier.

Dans le cas de l'utilisation du piano, l'accordage sera à la charge de l'organisateur.

La régie technique est située en cabine en haut des gradins à environ 20m du nez de scène. Elle dispose de 3 régies : une régie son à jardin centre (avec vitre ouvrable), une régie lumière au centre et une régie supplémentaire à cour. Dans le cas d'une régie technique en salle, diminution de la capacité de la salle plus ou moins importante en fonction de la taille et de l'emplacement.

- **N'hésitez pas à contacter le régisseur pour obtenir la fiche technique :**

**RÉGIE GÉNÉRALE**  
Jean Lelong  
06 80 08 46 53  
regie.atelier@cluses.fr